



RÉFORME DZ PJ AUDIENCE ASSEMBLÉE NATIONALE



Le mardi 3 janvier, une délégation d'**Alternative Police CFDT** était entendue dans le cadre de la mission d'information de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale sur l'organisation de la Police Judiciaire.

Alternative Police CFDT a réaffirmé :

- que le problème de l'investigation du contentieux de masse ne se réglera pas par une réforme de la PJ mais par une simplification du code de procédure pénale, une dématérialisation fonctionnelle ainsi qu'un logiciel de rédaction opérationnel.
- qu'il n'existe pas de transversalité entre un OPJ spécialisé et celui du contentieux de masse. Il s'agit de deux métiers sollicitant des technicités et spécificités différentes, bien que la formation initiale soit commune.
- L'importance d'obtenir une compétence territoriale à l'échelon zonal, de conserver une autonomie budgétaire et procédurale.

La réforme DDPN n'aura de sens qu'avec une large concertation des policiers.

Nous attendons toujours la **doctrine d'emploi** mentionnant que les services spécialisés ne seront pas sollicités sur d'autres missions que leur cœur de métier.

Alternative Police CFDT remercie la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale pour son accueil.

